

## ÉLECTIONS

# Le vote électronique en Wallonie est mort

Le gouvernement wallon a entériné hier sa demande au Fédéral de modifier la législation qui permet l'organisation du vote électronique.

En clair la Wallonie ne veut plus utiliser le vote électronique lors des prochaines élections fédérales, européennes et parlementaires wallonnes.

Le vote électronique a été expérimenté pour la première fois en Belgique en 1991 dans deux communes. Cette expérience s'est ensuite étendue à un plus grand nombre d'électeurs en 1994 et en 1999.

*« Le vote électronique fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en termes de démocratie, de transparence, de contrôle et d'utilisation par certains publics : il ne permet pas le contrôle du processus électoral par les citoyens. Et il présente des difficultés d'accès pour des personnes peu habi-*

*tuées à l'outil informatique... », souligne le ministre-président.*

Plusieurs incidents ont en effet été constatés lors des dernières élections de 2014 (pannes, bugs, etc.) et qui ont notamment abouti à l'annulation de voix.

Le coût de ce système est par ailleurs important : il est estimé à 4,50 € par électeur contre 1,50 € par électeur pour le vote papier.

La tendance est d'ailleurs générale fait encore remarquer Magnette. En Europe, le vote électronique a tendance à être abandonné : en 2007, les Pays-Bas y ont renoncé ; en 2009, le Tribunal constitutionnel allemand a déclaré inconstitutionnel ce système.

D'autres pays, tels que la Grande-Bretagne, l'Italie, la Finlande ou encore la Norvège font également marche arrière. ■